



**Aux contribuables de la  
Ville de Macamic**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

80, rue Principale  
Lots 4 729 867  
Cadastre du Québec  
Propriétaire : Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment commercial et résidentiel (incluant les portes-à-faux) avec une marge de recul avant à 1,70 mètre au lieu de 2,1 mètres (droit acquis), avec une marge de recul arrière à 0,01 mètre au lieu de 3,69 mètres (10 % de la profondeur totale du lot) et avec un espace libre à ciel ouvert inférieur à 0,6 mètre considérant l'empiètement apparent du toit sur la ruelle, avec un pourcentage d'occupation au sol de 78,7% au lieu de 40%, avec une marge de recul latérale Sud à 1,02 mètre au lieu de 1,5 mètre et avec une marge de recul latérale Sud du porte-à-faux qui est inférieure à 1,5 mètre et où l'espace libre à ciel ouvert est inférieur à 0,6 mètre considérant son empiètement apparent sur la propriété voisine au sud;
- Permettre le maintien tel que construit de la galerie annexée au mur nord du bâtiment commercial et résidentiel avec une distance de la ligne de lot latérale à 0,55 mètre au lieu de 0,6 mètre;

Le tout tel que décrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 juillet 2021 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

**Donné à Macamic, ce 8 juin 2021**

  
Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe